



Rémunération partie variable

Par **bingo**, le **26/08/2009** à **14:18**

Bonjour,

Suite au rachat de ma Société en décembre 2009, je suis maintenant salarié dans une nvelle entité puisque j'ai été transféré sans modification de mon contrat de travail

J'occupe un poste d'ingénieur commercial (Dans mon ancienne Sté, je réalisais mes objectifs entre 100 et 120% depuis de nombreuse années) et depuis mon transfert aucun objectif et mode de rémunération ne m'a été proposé par écrit (un objectif doublé avec modification importante de mon secteur m'a été proposé verbalement)

Evidement le rachat par un concurrent et une restructuration qui a mis 4 mois, ne m'a pas permis de réaliser les mêmes chiffres que les années précédentes avec comme conséquence aucun versement de rémunération variable. Je l'ai notifié par AR au DRH que je rencontre la semaine prochaine.

Je vais donc demander le paiement de mon variable pour les 6 premier mois de 2010 sur la base d'une réalisation à 100% en 2008.

Suis-je dans mon droit ?

Merci d'avance de votre réponse